

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Annexes	21 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** tire des produits de collectes de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds et dons, de l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025 et de l'actif net aux 1er avril 2025 et 2024 et aux 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 25 août 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134872

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Collectes de fonds et dons (annexe A)	6 023 282 \$	5 829 835 \$
Placements (annexe B)	71 488	440 748
	6 094 770	6 270 583
CHARGES		
Collectes de fonds (annexe C)	2 411 029	2 465 410
Communications et marketing (annexe D)	545 894	889 376
Administratives (annexe E)	538 941	541 934
Honoraires de gestion de placements	65 779	76 946
	3 561 643	3 973 666
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES	2 533 127	2 296 917
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES		
Soutien (note 14)	1 276 088	1 810 715
Recherche (note 14)	1 125 104	1 735 096
Éducation et sensibilisation (note 14)	530 540	570 674
Amortissement d'immobilisations corporelles	103 510	103 136
Amortissement de l'actif incorporel	8 571	12 299
	3 043 813	4 231 920
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(510 686)	(1 935 003)
ACTIF NET AU DÉBUT	11 627 644	13 562 647
ACTIF NET À LA FIN	11 116 958 \$	11 627 644 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**BILAN****AU 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	761 369 \$	670 326 \$
Débiteurs (note 3)	329 509	178 853
Stocks	36 819	40 069
Frais payés d'avance	99 261	138 091
Placements réalisables à court terme (note 4)	2 502 327	1 153 580
	3 729 285	2 180 919
PLACEMENTS (note 4)	4 129 648	6 199 650
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	3 932 079	3 867 076
ACTIF INCORPOREL (note 6)	30 644	37 391
	11 821 656 \$	12 285 036 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**BILAN****AU 31 MARS 2026**

	2026	2025
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	541 793 \$	441 394 \$
Produits reportés (note 9)	47 824	92 179
	589 617	533 573
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	115 081	123 819
	704 698	657 392
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	11 116 958	11 627 644
	11 821 656 \$	12 285 036 \$

Engagements contractuels (note 11)

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(510 686) \$	(1 935 003) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(29 271)	(20 897)
Variation de la juste valeur des placements	115 473	(146 569)
Amortissement des immobilisations corporelles	164 301	163 708
Amortissement de l'actif incorporel	13 605	19 522
	(246 578)	(1 919 239)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	(52 532)	358 522
	(299 110)	(1 560 717)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 12)		
Acquisition de placements	(3 365 544)	(3 541 721)
Produit de cession de placements	4 366 606	4 426 822
Acquisition d'immobilisations corporelles	(208 771)	(148 412)
Acquisition de l'actif incorporel	(6 858)	(29 957)
	785 433	706 732
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	486 323	(853 985)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	681 578	1 535 563
TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	1 167 901 \$	681 578 \$

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches, de faire valoir leurs intérêts et de faire de la santé du sein une priorité, grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits relatifs aux partenariats corporatifs sont constatés à titre de produits lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs aux ventes d'articles promotionnels et de billets d'événements sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que la livraison ou l'événement a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent des ventes de billets pour des événements qui n'ont pas encore eu lieu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits relatifs aux tirages et encans sont constatés à titre de produits lorsque le tirage ou l'encan a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par l'entité émettrice des actions.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

Conversion de devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des fonds communs de placement que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et de la trésorerie au portefeuille de placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements (à l'exception de la trésorerie au portefeuille de placements).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice est de 3 250 \$ (9 727 \$ en 2025).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)**Actif incorporel**

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Ventilation des charges de fonctionnement général

L'organisme engage un nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration, à d'autres fonctions, ainsi qu'aux programmes. Il ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance d'exercice en exercice.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Au prorata du temps que les ressources humaines allouent : salaires et charges sociales
- Au prorata de la superficie des locaux utilisés : loyer
- Au prorata du nombre d'employés : frais d'exploitation

3. Débiteurs

	2026	2025
Sommes à recevoir provenant des partenariats corporatifs et des clients ^(a)	286 336 \$	118 275 \$
Taxes à la consommation à recevoir	43 173	60 578
	329 509 \$	178 853 \$

- a) Au 31 mars 2026, 65 % (53 % en 2025) du total des sommes à recevoir provenant des partenariats corporatifs et des clients est à recevoir de la même société.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4. Placements

	2026	2025
Fonds communs de placement, à la juste valeur		
Marché monétaire	1 453 799 \$	1 142 328 \$
Revenus diversifiés	976 679	1 143 944
Obligations canadiennes	641 995	-
Agriculture mondiale	399 815	534 459
Infrastructure mondiale	1 708 167	1 697 190
Immobilier canadien	-	1 682 996
	5 180 455	6 200 917
Appréciation du capital, à la juste valeur		
Actions canadiennes	272 371	291 866
Actions étrangères	197 910	136 409
Investissements privés	354 945	361 369
Immobilier canadien	219 762	351 417
	1 044 988	1 141 061
Trésorerie au portefeuille de placements	406 532	11 252
	6 631 975	7 353 230
Portion à court terme	2 502 327	1 153 580
	4 129 648 \$	6 199 650 \$

5. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	959 664 \$	- \$	959 664 \$	959 664 \$
Bâtiment	3 020 873	263 986	2 756 887	2 688 505
Mobilier de bureau	266 343	86 710	179 633	199 656
Équipement informatique	112 044	76 149	35 895	19 251
	4 358 924 \$	426 845 \$	3 932 079 \$	3 867 076 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026****6. Actif incorporel**

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	172 945 \$	142 301 \$	30 644 \$	37 391 \$

7. Marge de crédit

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (4,45 % au 31 mars 2026) majoré de 0,44 %. La marge de crédit est garantie par une hypothèque universelle de premier rang de 4 000 000 \$ sur les biens de l'organisme. La marge de crédit est inutilisée au 31 mars 2026 et elle est renouvelable annuellement.

La convention de crédit est assortie de clauses restrictives en ce qui concerne le maintien d'un ratio financier minimum. Au 31 mars 2026, le ratio financier est respecté.

8. Crédoeurs

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	361 641 \$	231 182 \$
Salaires et vacances à payer	173 453	184 704
Sommes à remettre à l'État	6 699	25 508
	541 793 \$	441 394 \$

9. Produits reportés

	2026	2025
Solde au début	92 179 \$	87 538 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	41 249	92 179
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(85 604)	(87 538)
Solde à la fin	47 824 \$	92 179 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

10. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu en nature des immobilisations corporelles qui ont été affectées aux apports reportés. Celles-ci sont amorties selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles reçues. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
Solde de début	123 819 \$	- \$
Octroi de l'exercice	20 533	144 716
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(29 271)	(20 897)
Solde à la fin	115 081 \$	123 819 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation, échéant d'octobre 2028 à mai 2029, totalisent 43 792 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2027	16 299 \$
2028	16 299 \$
2029	11 194 \$

Les engagements pris par l'organisme au niveau des contributions à des programmes de recherche, de soutien et d'éducation, et de sensibilisation totalisent 885 000 \$ et sont exigibles au cours du prochain exercice.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

12. Flux de trésorerie**Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	2026	2025
Débiteurs	(150 656) \$	345 007 \$
Stocks	3 250	9 727
Frais payés d'avance	38 830	69 040
Créditeurs	100 399	(69 893)
Produits reportés	(44 355)	4 641
	(52 532) \$	358 522 \$

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie

	2026	2025
Apport en immobilisations corporelles en contrepartie d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	20 533 \$	144 716 \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2026	2025
Trésorerie	761 369 \$	670 326 \$
Trésorerie au portefeuille de placements	406 532	11 252
	1 167 901 \$	681 578 \$

13. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de change

L'organisme réalise approximativement 12 % (9 % en 2025) de ses produits d'intérêts et de dividendes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Un solde de placements d'un montant de 1 078 257 \$ (995 009 \$ en 2025) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026****14. Contributions directes aux programmes et ventilation des charges**

Les montants des charges de fonctionnement général pour les salaires et charges sociales, le loyer ainsi que les frais d'exploitation ont été ventilés comme suit relativement aux contributions aux programmes :

	Soutien	Recherche	Education et sensibilisation
31 mars 2026			
Contributions directes :			
Promotion des programmes	498 922 \$	956 838 \$	- \$
Charges de fonctionnement général ventilées :			
Salaires et charges sociales	571 115	101 838	221 206
Frais d'exploitation	206 051	66 428	309 334
	1 276 088 \$	1 125 104 \$	530 540 \$
31 mars 2025			
Contributions directes :			
Promotion des programmes	956 158 \$	1 492 500 \$	316 \$
Charges de fonctionnement général ventilées :			
Salaires et charges sociales	595 058	113 543	181 272
Loyer	7 989	11 983	10 283
Frais d'exploitation	251 510	117 070	378 803
	1 810 715 \$	1 735 096 \$	570 674 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

15. Autres informations sur les résultats

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des biens en dons et commandites évalués, selon la juste valeur, à 330 973 \$ (124 235 \$ en 2025). Les montants ont été comptabilisés comme suit :

	2026	2025
Produits		
Initiatives communautaires	77 412 \$	- \$
Événements	-	124 235
Apports sous forme de services - gratuités médias	253 561	-
	330 973 \$	124 235 \$
Charges		
Collectes de fonds - publicité médias	282 552 \$	104 277 \$
Contributions aux programmes - soutien	15 558	6 378
Contributions aux programmes - éducation et sensibilisation	32 863	13 580
	330 973 \$	124 235 \$

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE A - COLLECTES DE FONDS ET DONS		
Initiatives communautaires	2 047 174 \$	1 784 438 \$
Dons et legs	1 228 455	1 989 264
Partenariats corporatifs	1 162 327	1 003 231
Événements	792 512	1 032 005
Tirages moitié-moitié	509 982	-
Apports sous forme de services - gratuits médias	253 561	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	29 271	20 897
	6 023 282 \$	5 829 835 \$

ANNEXE B - PLACEMENTS

Variation de la juste valeur des placements - réalisée	254 908 \$	35 866 \$
Variation de la juste valeur des placements - non réalisée	(370 381)	110 703
Dividendes et distribution de fonds	160 405	281 131
Intérêts	26 556	13 048
	71 488 \$	440 748 \$

ANNEXE C - COLLECTES DE FONDS

Salaires, charges sociales et sous-traitants	950 741 \$	967 781 \$
Publicité médias	531 613	358 095
Logistique des événements	275 450	500 246
Prix remis - tirages moitié-moitié	273 725	-
Articles promotionnels, frais de déplacements et autres	139 913	153 047
Frais de transactions liés aux dons	125 743	97 153
Honoraires professionnels et frais d'agence	102 523	185 799
Entretien et réparations	41 271	25 206
Frais informatique et entretien du site Web	27 756	58 334
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 787	14 734
Amortissement de l'actif incorporel	1 224	1 757
Loyer	-	41 303
Assurances, taxes et permis (recouvrés)	(73 717)	61 955
	2 411 029 \$	2 465 410 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE D - COMMUNICATIONS ET MARKETING		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	440 545 \$	390 897 \$
Articles promotionnels, frais de déplacements et autres	57 782	73 523
Honoraires professionnels et frais d'agence	24 723	387 945
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 787	14 734
Publicité médias	6 575	19 834
Amortissement d'actif incorporel	1 224	1 757
Frais bancaires	258	686
	545 894 \$	889 376 \$
ANNEXE E - ADMINISTRATIVES		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	425 604 \$	383 968 \$
Frais informatiques et autres	59 578	88 989
Amortissement d'immobilisations corporelles	31 217	31 104
Honoraires professionnels et frais d'agence	15 908	8 908
Frais bancaires	5 650	6 515
Amortissement de l'actif incorporel	2 586	3 709
Loyer	-	15 978
Assurances, taxes et permis (recouvrés)	(1 602)	2 763
	538 941 \$	541 934 \$